# DROIT OUVRIER

### **DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SECURITE SOCIALE**

#### Sommaire

#### **DOCTRINE**

**Patrice Adam** : La prise en compte des risques psychosociaux par le droit du travail français.

#### **JURISPRUDENCE**

voir notamment

Effectivité de l'information/consultation des Comités d'entreprise.

Tribunal de grande instance de Paris (référé) 17 janvier 2008 ; Tribunal de grande instance d'Annecy (référé) 28 janvier 2008 - Note Paul Darves-Bornoz (p. 334)

Les pouvoirs du juge prud'homal des référés en matières de réintégration de salarié gréviste illégalement licencié et d'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif.

Conseil de prud'hommes de Nanterre (réf. - départ.) 26 septembre 2006 (p. 337) ; Cour de cassation (Ch. Soc.) 27 juin 2007 (p. 339) - Notes Daniel Boulmier

L'article L 135-2 du Code du travail (L 2254-1 recod.) et l'application égalitaire obligatoire des conventions et accords collectifs.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 5 décembre 2007 ; Cour de cassation (Ch. Soc.) 9 juin 2004 - Note Marie-France Bied-Charreton (p. 344)

Approche comparative au sein d'un panel de salariés en matière de traitement des discriminations.

Conseil de prud'hommes de Nanterre (départ.) 15 octobre 2007 ; Conseil de prud'hommes de Rambouillet (ind.) 13 novembre 2007 - Note Stéphane Ducrocq (p. 349)

L'inaptitude physique du salarié, sans mention de l'impossibilité de reclassement, ne constitue pas l'énoncé d'un motif précis de licenciement.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 9 avril 2008 (p. 354)

La protection des locaux syndicaux face aux tentatives d'atteinte aux libertés collectives des salariés.

**Cour de cassation (Ch. Soc.) 26 septembre 2007** - Note Emmanuel Gayat (p. 355)

#### **CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES**

Arrêts récents de la Cour de cassation résumés par **Thierry Tauran** (pp. 3 et 4 de la couverture).



## TABLE DES MATIÈRES

## **JUIN 2008**

## **Doctrine:**

La prise en compte des risques psychosociaux par le droit du travail français, par Patrice Adam, Maître de Conférences de droit privé, Université Nancy 2 (CERIT-CRDP)	313
Jurisprudence:	
CHSCT – Expert – Risque grave – Répétition d'accidents du travail.  COUR D'APPEL DE DOUAI (14e Ch.) 28 septembre 2007  Note Stéphane Ducrocq	333 333
COMITÉS D'ENTREPRISE – Consultation – Incomplétude de l'information – Suspension des mesures patronales (deux espèces) – Consultation préalable du CHSCT (première espèce).  Première espèce : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS (référé) 17 janvier 2008  Deuxième espèce : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ANNECY (référé) 28 janvier 2008  Note Paul Darves-Bornoz	
CONSEILS DE PRUD'HOMMES – Référé – Licenciement – Absences désorganisant le fonctionnement de la société – Absences dues à l'exercice normal du droit de grève – Réintégration.  CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE NANTERRE (référé) 26 septembre 2006	
CONSEILS DE PRUD'HOMMES – Référé – Pouvoir du juge d'interpréter une convention (oui) – Interprétation soumise au contrôle de la Cour de cassation (oui).  COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 27 juin 2007  Note Daniel Boulmier, Maître de conférences, Institut régional du travail, Université Nancy 2	
CONTRAT A DUREE DETERMINEE – Multiplicité – Mise à disposition permanente déguisée – Illégalité – Requalification en CDI – Rétablissement de carrière – Dommages-intérêts.  CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE FIGEAC (Sect. Commerce) 14 novembre 2007  Note Maurice Cohen	
CONTRAT DE TRAVAIL – Exécution – Obligations de sécurité de résultat – Recommandations du médecin du travail – Défaut de prise en compte – Sanction disciplinaire – Annulation.  COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 19 décembre 2007  Note Arnaud Mazières	
CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Accords d'entreprise – Mobilité interne – Procédure conventionnelle – Période probatoire instaurée par voie contractuelle – Renonciation dépourvue d'effet.  COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 5 décembre 2007	344 345 347
CONVENTION ET ACCORDS COLLECTIFS – Convention de branche – 1° Champ d'application – Activité principale – Transports urbains de voyageurs – 2° Grève en vue d'obtenir son respect – Indemnisation des jours de grève (oui) – Accord de fin de conflit – Renonciation au bénéfice de la CCN pour le passé (non).  COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 4 décembre 2007  Note Arnaud Mazières	

DISCRIMINATION – Déroulement de carrière – Disparités – Caractérisation (deux espèces) – Discrimination à raison du sexe (première espèce) – Appartenance syndicale (deuxième espèce).  Première espèce : CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE NANTERRE (départage) 15 octobre 2007  Deuxième espèce : CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE RAMBOUILLET (sect. industrie) 13 novembre 2007  Note Stéphane Ducrocq	349 351 352
ELECTIONS PROFESSIONNELLES – Contestation judiciaire – Saisine – Forme – Télécopie (non).	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 16 janvier 2008	353
Note Michel Faivre-Picon	354
LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL – Inaptitude – Lettre de licenciement – Motivation – Mention – Impossibilité du reclassement.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 9 avril 2008	354
SYNDICATS PROFESSIONNELS – Activité syndicale – Entrave – Accès au local syndical rendu difficile.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 26 septembre 2007	
Note Emmanuel Gayat	356
SYNDICATS PROFESSIONNELS – Responsabilité civile – Conflit collectif – Agissements fautifs – Défaut d'implication des syndicats.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 14 novembre 2007	358
Note Arnaud Mazières	358



# Les lois Auroux, 25 ans après (1982-2007) Où en est la démocratie participative ?

J. Le Goff (dir.)

1982 : dans le sillage du rapport *Les droits des travailleurs* (septembre 1981), les quatre lois "Auroux" lancent une vaste réforme des relations sociales.

Vingt-cinq ans plus tard, un regard rétrospectif se justifiait selon une double visée.

D'abord, mieux comprendre la complexe alchimie qui a présidé à l'élaboration de la réforme. Quelle part y ont pris les organisations de salariés et d'employeurs, la haute administration du ministère du Travail et des autres ministères concernés, les universitaires ?... Selon quels canaux ? Cette genèse reste encore largement méconnue. L'objectif était de croiser les témoignages d'acteurs de l'époque dans l'espoir d'y voir plus clair et, peut-être, d'en tirer des enseignements de portée plus générale quant au mode d'élaboration des grands textes sociaux.

Ensuite, dresser le bilan d'une réforme dont l'impact demeure, aujourd'hui encore, mal évalué. Qu'elle ait modifié le cours et le style des pratiques n'est pas douteux. Mais dans quelle mesure ? La réponse est indécise. Ne peut-on, par exemple, considérer qu'elle a plutôt mieux réussi sur le plan de la garantie des droits individuels fondamentaux (liberté d'expression et d'opinion, droit à la participation individuelle...) alors que son objectif central était bien plutôt la consolidation du collectif salarié dans une perspective d'équilibre et de bonne régulation des relations sociales ? Qu'en est-il de l'ambition de renforcer la participation effective des salariés au fonctionnement de l'entreprise ?

Presses Universitaires de Rennes (PUR) - 166 pages - 15 € - ISBN10 : 2-7535-0581-0 - A commander en librairie